

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION LIÉE AU CLIMAT DE 2023



Corporation
de développement
des investissements
du Canada

Ce rapport présente l'information liée au climat de la Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada et la Société de gestion Canada Hibernia.

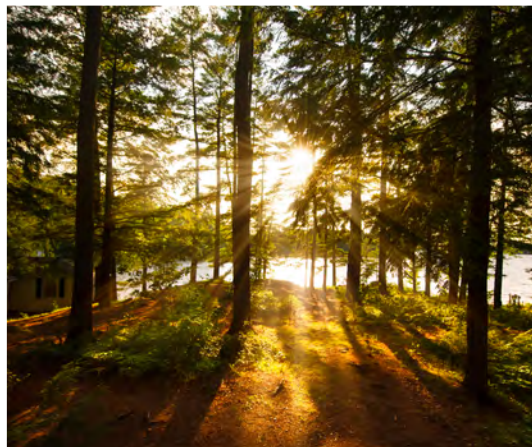


Table des Matières

Message de la direction	1
Ce rapport en bref	3
La Corporation de Développement des Investissements du Canada en bref	4
Notre approche en matière de changements climatiques	8
Gouvernance	9
Gouvernance climatique à la CDEV et dans ses filiales	10
Surveillance par la CDEV de ses filiales	11
Prochaine étape de la gouvernance	12
Stratégie	13
Évaluation de l'importance relative des changements climatiques	14
Risques et occasions liés au climat décelés	16
Incidence des facteurs de changement climatique sur les activités, la stratégie et la planification financière	23
Prochaines étapes de la stratégie	24
Gestion des risques	25
Processus de gestion des risques d'entreprise (« GRE »)	26
Intégration des risques liés au climat dans la gestion des risques d'entreprise	26
Prochaines étapes de la gestion des risques	28
Mesures et objectifs	29
Mesures liées aux changements climatiques	30
Émissions de GES de la CFUEC	30
Plan de réduction des émissions de Corporation Trans Mountain	32
Prochaines étapes concernant les mesures et les objectifs	33
Regard vers l'avenir : 2024 et au-delà	34
Annexes	35
Index des recommandations du GIFCC	36
Renseignements supplémentaires sur la CDEV et ses filiales	37

Message de la direction



Nous sommes heureux de présenter notre rapport sur l'information liée au climat de 2023 fondé sur les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (le « GIFCC »), pour la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») et ses filiales en propriété exclusive.

S'appuyant sur les fondations solides présentées dans notre rapport inaugural de l'année dernière, ce rapport démontre notre engagement continu en faveur de la transparence et de la responsabilité en présentant en détail les progrès réalisés dans la gestion des risques et des occasions liés au climat, tant au sein de la CDEV que dans nos filiales.

LE FONDS DE CROISSANCE DU CANADA

Cette année, la CDEV a franchi avec fierté une étape passionnante avec la mise sur pied du Fonds de croissance du Canada, un instrument d'investissement public de 15 milliards de dollars sans lien de dépendance qui aidera à attirer des capitaux privés dans le but de bâtir l'économie propre du Canada grâce à des instruments d'investissement qui absorbent certains risques et encouragent l'investissement privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. Dans le budget de 2023, il a été annoncé que nous avons conclu un partenariat avec Investissements PSP, l'un des plus grands gestionnaires de fonds pour des régimes de pension au Canada, afin de gérer le fonds de manière indépendante et autonome par rapport au gouvernement.

Le Fonds de croissance du Canada a annoncé deux investissements majeurs en 2023. Le premier est un investissement de 90 millions de dollars dans une société d'énergie géothermique, Eavor Technologies Inc. Cet investissement permettra à Eavor de développer sa technologie de réduction des émissions, tout en contribuant à maintenir et à soutenir de nouveaux emplois permanents au Canada. Le second, un investissement stratégique de 200 millions de dollars et un accord d'enlèvement sur crédit de carbone à long terme et à prix fixe avec Entropy Inc, une société de développement de technologies avancées de capture et de stockage de dioxyde de carbone (« CSC »). La structure de cet investissement permet d'atténuer le risque et d'accélérer l'investissement privé dans les technologies de CSC, en assurant une stabilité du prix du carbone pour les projets canadiens.

En mars 2024, le Fonds de croissance du Canada a annoncé son troisième investissement, un engagement de 50 millions de dollars dans le Fonds d'Impact Climatique Idéliste, un fonds géré par Idéliste Capital, un gestionnaire d'investissement qui soutient les entreprises canadiennes de technologies propres dans les phases critiques de commercialisation et de mise à l'échelle. Il s'agit du premier investissement du Fonds de croissance du Canada dans un fonds de technologies propres, conformément à son mandat qui consiste à favoriser la croissance et l'innovation dans le secteur canadien des technologies propres.

Nous sommes heureux d'avoir joué un rôle essentiel en aidant le gouvernement à mettre en place le Fonds de croissance du Canada, et nous nous réjouissons de ses futurs investissements et leurs effets positifs sur notre économie et notre environnement.

RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION DU CLIMAT DANS NOS ACTIVITÉS

Nous sommes fiers du travail accompli par notre équipe et nos filiales pour réaliser les progrès climatiques décrits dans ce rapport, et nous soutenons l'engagement du Canada en faveur d'une transition vers une économie à faibles émissions de carbone, dans le but d'assurer une croissance durable de même que la prospérité de nos parties prenantes et de l'ensemble des Canadiens. Après une année particulièrement dynamique et fructueuse pour la CDEV et ses filiales, nous sommes toujours convaincus que l'intégration des facteurs liés aux changements climatiques dans la stratégie de l'entreprise contribuera à son succès à long terme en tant que société d'État fédérale. Nous maintenons notre détermination à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie climatique conforme aux priorités du gouvernement du Canada et à faire connaître nos progrès en fournissant une information financière liée au climat fiable et conforme aux recommandations du GIFCC.



Elizabeth Wademan

Présidente et cheffe de la direction



Steve Swaffield

Président du conseil d'administration

Ce rapport en bref

Ce rapport présente l'information liée au climat de la Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada et la Société de gestion Canada Hibernia.

Il s'agit de notre deuxième rapport annuel sur l'information liée au climat, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (les « recommandations du GIFCC »). Il décrit notre approche, notre rendement et nos réalisations en ce qui concerne nos priorités en matière de changements climatiques.

Ce rapport traite de notre rendement climatique pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Tous les faits et les chiffres sont en date du 31 décembre 2023, à moins d'indication contraire. Les données présentées dans ce rapport sont celles de l'entreprise consolidée, y compris ses filiales significatives. Les limites des données sont explicitement mentionnées le cas échéant lorsque l'information est disponible. Les données financières sont exprimées en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Corporation Trans Mountain est la filiale la plus active et la plus importante de la CDEV et publie son propre rapport lié aux critères ESG et au climat : [Rapport sur les critères environnementaux,](#)

[sociaux et de gouvernance 2023](#). Le présent rapport fait mention de l'information présentée par Corporation Trans Mountain et de son rendement climatique, le cas échéant.

Au moment de la publication du rapport, le Fonds de croissance du Canada inc. n'avait pas encore eu une année complète d'activité d'investissement et est donc exclu du champ d'application de ce rapport. Toutefois, lorsqu'ils sont disponibles, les faits saillants relatifs au climat du Fonds de croissance du Canada inc. sont mentionnés dans le présent rapport. Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. commencera à rendre compte officiellement de l'information liée au climat au cours de l'année civile 2024, conformément aux modalités de la convention de gestion de placements.

Pour en savoir plus sur la CDEV et ses filiales, voir [La Corporation de développement des investissements du Canada en bref](#) et [l'Annexe B](#).



LE GOUVERNEMENT CANADIEN IMPOSE AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT LA PRÉSENTATION D'INFORMATIONS CONFORMES AUX RECOMMANDATIONS DU GIFCC

Dans son Budget 2021, le gouvernement du Canada a exigé des sociétés d'État qu'elles intègrent de l'information conforme aux recommandations du GIFCC dans leurs rapports.

- Les grandes sociétés d'État du Canada (les entités ayant plus de 1 milliard de dollars en actifs) présenteront des informations sur leurs risques financiers liés au climat pour les exercices ouverts à compter de l'année civile 2022, au plus tard.
- Les sociétés d'État ayant moins de 1 milliard de dollars en actifs devront commencer à présenter des informations sur leurs risques financiers liés au climat ou une justification à l'égard de l'absence d'incidence importante des risques liés au climat sur leurs activités pour les exercices ouverts à compter de l'année civile 2024, au plus tard.

La Corporation de Développement des Investissements du Canada en bref

La CDEV est devenue l'entité de choix pour les opérations financières critiques nécessaires afin d'aider le gouvernement fédéral à atteindre ses objectifs et à maximiser la valeur de ses actifs d'entreprise.

La CDEV a été créée en 1982 pour gérer un vaste portefeuille d'actifs dessaisis, mais elle a connu une évolution qui lui permet de participer à un plus vaste éventail d'activités, voyant son mandat être élargi dans le but de fournir une gamme de services de conseil financier et d'expertise-conseil pour soutenir les objectifs économiques du pays.

Elle établit un lien entre les objectifs du gouvernement et le secteur privé en apportant une discipline commerciale au processus d'évaluation, de gestion et de dessaisissement d'actifs, ainsi qu'à d'autres initiatives qu'elle met en œuvre en partenariat avec le gouvernement du Canada.

La CDEV fournit au gouvernement du Canada une perspective unique et précieuse, doublée d'une expertise financière approfondie concernant les intérêts commerciaux les plus complexes et les plus diversifiés du pays.

La CDEV a comme objectif principal d'exercer toutes ses activités au mieux des intérêts du Canada, dans une perspective commerciale. Outre certaines activités qui lui sont propres, la CDEV possède les filiales en propriété exclusive suivantes, dont elle a la responsabilité :

LA CORPORATION D'INNOVATION DU CANADA (LA « CIC ») a été constituée en février 2023 avec comme mandat d'aider à maximiser les investissements des entreprises dans la recherche et le développement dans tous les secteurs et dans toutes les régions du Canada, afin de promouvoir une croissance économique fondée sur l'innovation. Une équipe intérimaire de la CIC a été formée en vue de renforcer les capacités et les processus internes de la Corporation. Le gouvernement du Canada a annoncé en décembre 2023 que la mise sur pied intégrale de cette nouvelle entité est prévue au plus tard en 2026-2027. Compte tenu des activités limitées de la CIC en 2023, l'information liée au climat de la CIC n'est pas présentée dans le présent rapport et sera publiée ultérieurement.

LE FONDS DE CROISSANCE DU CANADA INC. (LE « FCC ») a été constitué en décembre 2022 avec comme mandat de bâtir un portefeuille qui catalyse d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à transformer et à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la carboneutralité. La CDEV et le FCC ont conclu une convention

de gestion de placements avec l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») et une nouvelle filiale d'Investissements PSP, soit Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. (« GAFCC »), visant à officialiser la structure en vertu de laquelle GAFCC fournit au FCC des services exclusifs et indépendants en matière d'investissement.

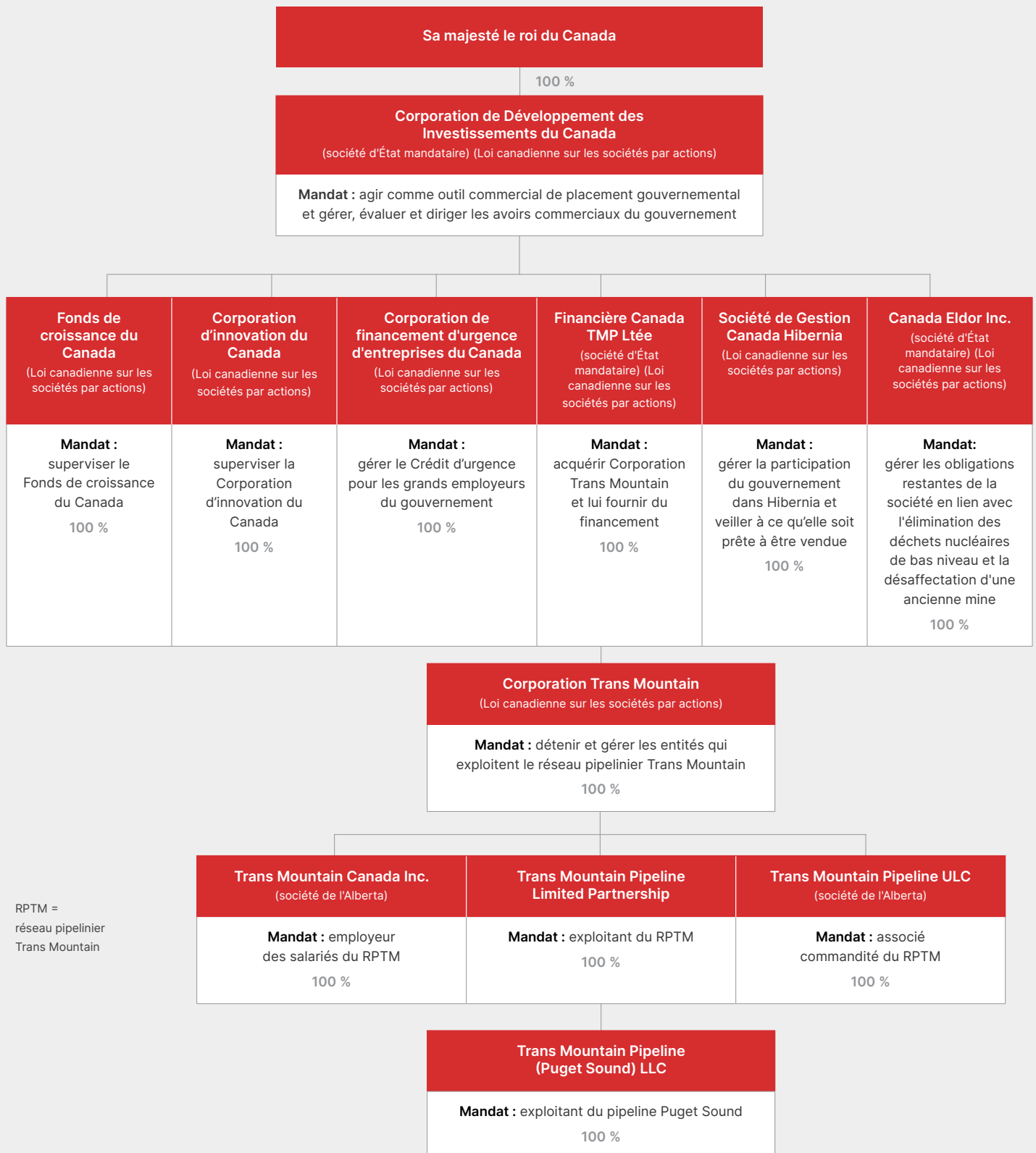
LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA (LA « CFUEC ») gère le programme Crédit d'urgence pour les grands employeurs (« CUGE ») conçu pour fournir un financement intermédiaire aux plus grands employeurs du Canada pendant la pandémie de COVID-19. La CFUEC est dirigée par un président et chef de la direction. Les employés de la CDEV offrent des services de gestion à la CFUEC dans le cadre d'un accord de services, ainsi que des services-conseils juridiques et financiers externes.

LA SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA (LA « SGCH ») a été constituée en 1993 pour détenir et gérer la participation minoritaire du gouvernement fédéral dans le projet de développement Hibernia (« Hibernia »), un champ pétrolier situé au large de Terre-Neuve-et-Labrador. Hibernia est géré par la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Ltée. Les membres de l'équipe de direction de la SGCH, dirigée par une présidente à Calgary, possèdent une expérience de l'industrie pétrolière et fournissent une expertise dans les secteurs des opérations techniques, de la commercialisation, du transport et des finances.

FINANCIÈRE CANADA TMP LTÉE (« FINANCIÈRE TMP ») a pour principale responsabilité de fournir du financement à Corporation Trans Mountain (« CTM »). CTM a pour mandat d'exploiter le pipeline Trans Mountain existant et de mener à terme le projet d'agrandissement du réseau Trans Mountain dans les délais prévus et de façon commercialement viable. CTM est dotée d'une structure corporative et compte environ 700 employés encadrés par une équipe de direction expérimentée.

CANADA ELDOR INC. (« CEI ») n'exerce aucune activité, mais elle est responsable de la prise en charge des obligations découlant principalement d'un accord d'achat et de vente conclu avec Cameco Inc. en 1988. Les incidences climatiques futures de CEI étant limitées du fait de la nature de ses activités, le présent rapport ne présente pas d'évaluation de la stratégie et des incidences climatiques de CEI.

FIGURE 1 :
Structure organisationnelle de la CDEV



ACCÉLÉRER LA TRANSITION DU CANADA VERS LA CARBONEUTRALITÉ : LE FONDS DE CROISSANCE DU CANADA

Le FCC est un fonds d'investissement à impact de 15 milliards de dollars, sans lien de dépendance avec le gouvernement et mis en place pour soutenir la croissance de l'économie propre du Canada. Le FCC a reçu le mandat de bâtir un portefeuille qui catalyse d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à transformer et à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la carboneutralité, en déployant des structures de financement novatrices qui aident à atténuer certains risques et incertitudes inhérents à un investissement dans l'économie à faibles émissions de carbone.

Dans le cadre du budget de mars 2023, le gouvernement fédéral a annoncé que l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») avait été sélectionné pour agir en tant que gestionnaire d'actifs indépendant et exclusif pour le FCC. La Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public a été modifiée en juin 2023 afin de permettre à une filiale d'Investissements PSP de gérer les actifs du FCC. À cette fin, Investissements PSP a constitué en société Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. (« GAFCC ») à titre de filiale en propriété exclusive en août 2023. Pour en savoir plus, voir le [Rapport annuel 2023 du FCC](#).

Chronologie du FCC 2022–2023

2022	Avril : Dans son Budget de 2022, le gouvernement du Canada annonce son intention de créer le FCC.
	Novembre : Dans son Énoncé économique de l'automne, le ministère des Finances publie un document d'information technique qui fournit des renseignements supplémentaires sur le mandat, les opérations et le cadre d'investissement du FCC.
	Décembre : Le FCC est constitué en tant que filiale de la CDEV.
2023	Mars : Dans le cadre du Budget de 2023, Investissements PSP est choisi pour gérer les actifs du FCC et remplir son mandat.
	Juin : – La Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public est modifiée afin de permettre à une filiale d'Investissements PSP d'agir en tant que gestionnaire d'actifs du FCC. – Une équipe de professionnels de l'investissement détachés par Investissements PSP, comprenant des cadres supérieurs, commence à examiner les possibilités d'investissement pour le compte du FCC.
	Août : GAFCC, une filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP, est constituée pour fournir des services de gestion des investissements au FCC.
	Octobre : Le FCC annonce son premier investissement dans Eavor Technologies Inc. par le biais d'un engagement direct de 90 millions de dollars sous forme d'actions privilégiées de série B.
	Décembre : Le FCC annonce un investissement stratégique de 200 millions de dollars dans Entropy Inc. et un accord d'achat de crédits carbone à grande échelle, FCC s'engageant à acheter jusqu'à un million de tonnes de crédits carbone par an pendant 15 ans.

Principales données sur le rendement et faits saillants de 2023

La CDEV		La SGCH		La CFUEC	
190 millions de dollars en dividendes versés au gouvernement		73 millions de dollars en bénéfice net, impôts déduits, généré grâce aux produits nets tirés du pétrole brut de 140 millions de dollars		338 millions de dollars reçus en remboursement de prêts	
Le FCC			CTM		
90 millions de dollars d'investissement dans la société d'énergie géothermique Eavor Technologies Inc.		200 millions de dollars d'investissement dans Entropy Inc. qui développe une technologie de captage et stockage de carbone		98 % En date du 31 décembre 2023, les travaux du projet d'agrandissement de Trans Mountain étaient achevés à plus de 98 %	
				446 millions de dollars en bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») rajusté	



Notre approche en matière de changements climatiques

Notre approche en matière de changements climatiques est guidée par les piliers stratégiques ci-dessous.

Ces piliers portent sur les risques et les occasions liés au climat qui, selon nous, sont les plus susceptibles d'avoir une incidence sur notre valeur à long terme et qui sont les plus importants pour les principales parties prenantes, notamment le gouvernement du Canada.

La CDEV et ses filiales continuent de mettre en œuvre les recommandations du GIFCC de façon graduelle, selon le rythme recommandé par le Groupe d'experts sur la finance durable¹. Comme le souligne le présent rapport, la CDEV poursuit l'édification d'une base solide pour améliorer la communication d'une information liée au climat qui soit utile à la prise de décisions pour ses principales parties prenantes. Les piliers stratégiques de la CDEV sont révisés chaque année afin de s'assurer qu'ils se concentrent sur les risques et les occasions liés au climat les plus significatifs.

¹ Gouvernement du Canada, [Rapport final du Groupe d'experts sur la finance durable](#).



NOS PILIERS STRATÉGIQUES



Rehausser l'atténuation des risques liés au climat dans le cadre de notre stratégie commerciale.



Explorer les possibilités de renforcer la résilience aux répercussions physiques du changement climatique.



Améliorer la communication d'informations liées au climat conformément aux recommandations du GIFCC.

Gouvernance

Cette section donne un aperçu de notre gouvernance à l'égard des risques et des occasions liés au climat.



Gouvernance climatique à la CDEV et dans ses filiales

Nous sommes engagés à établir et à maintenir des structures de gouvernance solides qui tiennent compte des responsabilités liées au climat. S'appuyant sur l'évaluation de leurs pratiques de gouvernance réalisée en 2022, la CDEV et ses filiales ont officialisé leurs responsabilités liées au climat au moyen des activités suivantes :

- Mise à jour des chartes des conseils d'administration de la CDEV, de la CFUEC et de la SGCH pour inclure la responsabilité de la supervision des stratégies des organisations en matière de changements climatiques, notamment les activités et les programmes relatifs aux risques et aux occasions significatifs liés au climat.
- Les Comités d'audit de la CDEV, de la CFUEC et de la SGCH ont été chargés de conseiller le conseil d'administration en ce qui concerne les politiques et les processus visant à recenser et à gérer les principaux risques des organisations (y compris les risques liés aux changements climatiques). Les chartes des Comités d'audit ont été mises à jour en conséquence.

Le **Tableau 1** et la **Figure 2** résument notre approche actuelle en matière de gouvernance climatique.

TABEAU 1 : APPROCHE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE CLIMATIQUE

	Supervision par le conseil	Responsabilité de la direction
La CDEV	Conseil en entier : Le Conseil d'administration (le « conseil ») de la CDEV est responsable de la supervision de la stratégie de l'organisation en matière de changements climatiques, notamment les activités et les programmes relatifs aux risques et aux occasions significatifs liés au climat. Le conseil reste au fait des changements climatiques grâce à diverses activités, notamment des présentations et des séances. En 2023, le conseil de la CDEV a participé à une séance sur des questions connexes. Comité d'audit : Le Comité d'audit fournit au conseil de la CDEV des conseils sur les politiques et les processus de recensement et de gestion des risques liés au climat.	La présidente et cheffe de la direction de la CDEV détient le plus haut niveau de responsabilité à l'égard des enjeux climatiques. Elle est responsable du recensement, de l'évaluation et de la gestion des risques et des occasions liés au climat. La direction de la CDEV présente au conseil l'information et les mises à jour semestrielles sur les risques liés au climat dans son cadre de signalement des risques.
Le FCC	Le conseil du FCC a la responsabilité de s'assurer que GAFCC respecte ses obligations en matière d'information, y compris celles relatives aux risques et occasions liés au climat, conformément à la convention de gestion de placements.	À partir de l'année civile 2024, GAFCC présentera au moins une fois par année au conseil du FCC un rapport sur les principaux paramètres liés au climat, conformément aux dispositions de la convention de gestion de placements. Lorsque cela est possible et approprié, des rapports à l'échelle des fonds sur certains paramètres liés au climat pertinents pour le FCC seront également établis.
La CFUEC	Conseil en entier : Le conseil de la CFUEC est responsable de la supervision de la stratégie de l'organisation en matière de changements climatiques, notamment les politiques et les processus relatifs aux risques et aux occasions significatifs liés au climat. Comité d'audit : Le Comité d'audit fournit au conseil de la CFUEC des conseils sur les politiques et les processus de recensement et de gestion des risques liés au climat.	Le président et chef de la direction de la CFUEC détient le plus haut niveau de responsabilité à l'égard des enjeux climatiques. Il est responsable du recensement, de l'évaluation et de la gestion des risques et des occasions liés au climat. La direction de la CFUEC présente au conseil l'information et les mises à jour semestrielles sur les risques liés au climat.
La SGCH	Conseil en entier : Le conseil de la SGCH est responsable de la supervision de la stratégie de l'organisation en matière de changements climatiques, notamment les politiques et les processus relatifs aux risques et aux occasions significatifs liés au climat. Comité d'audit : Le Comité d'audit fournit au conseil de la SGCH des conseils sur les politiques et les processus de recensement et de gestion des risques liés au climat.	La présidente et cheffe des finances de la SGCH détient le plus haut niveau de responsabilité à l'égard des enjeux climatiques. Elle est responsable du recensement, de l'évaluation et de la gestion des risques et des occasions liés au climat. La direction de la SGCH présente au conseil l'information et les mises à jour semestrielles sur les risques liés au climat.
CTM ²	Le conseil de CTM est responsable de la surveillance des risques environnementaux et sociaux cruciaux, y compris les risques liés au climat. Le conseil reçoit une mise à jour trimestrielle sur les risques auxquels est exposée l'entreprise, y compris les risques environnementaux et sociaux, et recense et évalue séparément les risques liés au climat.	La haute direction de CTM détient le plus haut niveau de responsabilité à l'égard des enjeux climatiques. Elle est directement responsable de : — diriger l'élaboration et la mise en œuvre de mesures liées au climat ; — surveiller les progrès, le rendement et les rapports sur les questions liées au climat ; — diriger les démarches de mobilisation et de défense d'intérêts externes en matière de climat. La haute direction présente l'information et les mises à jour trimestrielles sur les risques climatiques au Comité de l'environnement, de la santé, de la sécurité et des relations avec les Autochtones du conseil.

² Pour en savoir plus sur l'approche de CTM en matière de gouvernance climatique, voir le [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2023](#) de CTM.

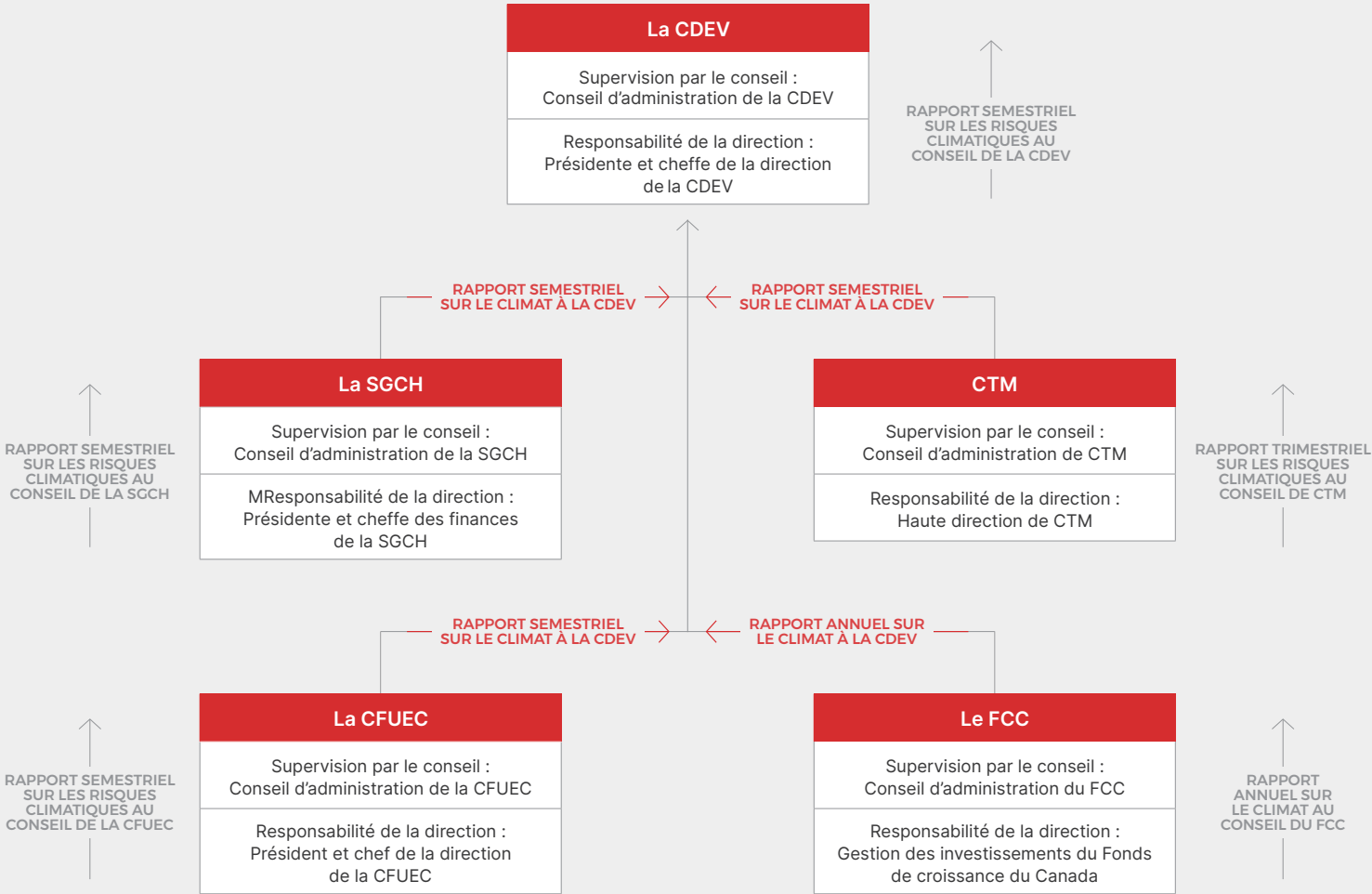
Surveillance par la CDEV de ses filiales

La CDEV a une forte présence en matière de gouvernance dans ses filiales en propriété exclusive, y compris dans la gouvernance des risques et des occasions liés au climat. En plus de surveiller les changements climatiques à la CDEV, le conseil de la CDEV surveille également les risques liés aux changements climatiques à la CFUEC, au FCC, à la SGCH et à CTM par l'entremise de ses structures de surveillance et d'information (p. ex., la présidente et cheffe de la direction de la CDEV ou le vice-président exécutif et directeur général des affaires siège au conseil de la CFUEC, du FCC et de CTM, parmi d'autres mécanismes de supervision et d'information). Tous les risques climatiques importants pertinents

pour la CFUEC et la SGCH (comme présentés dans leurs rapports sur les risques respectifs) sont regroupés dans le rapport sur les risques de la CDEV. Le conseil de la CDEV examine actuellement les rapports semestriels sur les risques, qui mettent en évidence les risques stratégiques (y compris ceux liés au climat) au sein de chaque filiale. La CFUEC, la SGCH et CTM fournissent des mises à jour sur le climat au CDEV deux fois par an.

À compter de 2024, le FCC publiera chaque année un rapport d'information sur le climat conforme au cadre du GIFCC.

FIGURE 2 : APERÇU DE LA GOUVERNANCE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU SEIN DE LA CDEV ET DE SES FILIALES



Prochaine étape de la gouvernance

La CDEV et ses filiales continueront à recenser les occasions d'améliorer l'intégration des questions liées au climat dans ses structures de gouvernance. Afin de maintenir un niveau élevé de sensibilisation aux tendances climatiques actuelles et émergentes, les membres du conseil continueront à recevoir une formation régulière sur des sujets liés aux risques et aux occasions significatifs liés au climat.



Stratégie

Cette section décrit les incidences réelles et éventuelles des risques et des occasions liés au climat, au sens des recommandations du GIFCC, sur nos activités, notre stratégie et notre planification financière.



Évaluation de l'importance relative des changements climatiques

La CDEV a réalisé une évaluation de l'importance relative des changements climatiques en 2022, un élément fondamental de son processus d'élaboration d'une stratégie climatique. En 2023, nous avons examiné et mis à jour les résultats afin de nous assurer que l'évaluation des incidences potentielles des risques et occasions liés au climat tient compte de l'évolution de l'entreprise depuis la fin de l'évaluation initiale.

Cette évaluation de l'importance relative des changements climatiques a permis de recenser et de hiérarchiser les facteurs liés aux changements climatiques les plus susceptibles d'avoir une incidence significative sur la valeur de l'entreprise et sur notre capacité à atteindre nos objectifs stratégiques et à réaliser notre mandat à court (0 à 1 an), à moyen (1 an à 10 ans) et à long terme (plus de 10 ans).

Notre approche s'appuie sur les meilleures pratiques à l'égard de la mise en œuvre des recommandations du GIFCC, comme suit :

- Nous avons utilisé la catégorisation et la caractérisation des risques (de transition et physiques) et des occasions liés au climat du GIFCC.
- Notre évaluation s'est basée sur l'exposition au risque inhérente de la CDEV en tenant compte de l'ampleur potentielle de l'incidence et de la probabilité d'occurrence.
- Nous avons utilisé un seuil d'importance relative conforme aux définitions de l'importance relative que donnent les lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières, ainsi que les Normes internationales d'information financière (« IFRS »).
- Nous avons évalué les risques et les occasions à l'aide des critères d'incidence et de probabilité et des horizons temporels de notre cadre de gestion des risques afin de veiller à ce que les risques liés au climat soient évalués de manière uniforme et proportionnelle aux autres risques. Pour en savoir plus sur notre approche en matière de gestion des risques d'entreprise, voir [Gestion des risques](#).

Menée de manière indépendante par la CDEV, l'évaluation s'est concentrée sur les entités de notre structure d'entreprise qui ont été signalées comme étant les plus exposées aux risques et aux occasions liés au climat. L'exposition était basée sur la nature de leurs activités, leur contribution aux revenus annuels de la CDEV et leur exposition inhérente aux incidences climatiques.

L'évaluation a pris en compte l'exposition aux risques climatiques de la CDEV, de la CFUEC, de la SGCH et de CTM en fonction de leurs activités commerciales (voir [À propos de la Corporation de](#)

PROCESSUS LIÉ À L'ÉVALUATION DE L'IMPORTANCE RELATIVE

Recensement des facteurs significatifs liés au climat



Évaluation de l'incidence et des probabilités



Validation

Recommandations du GIFCC : L'évaluation de l'importance relative des changements climatiques renvoie à la catégorisation et à la caractérisation par le GIFCC des risques et des occasions liés au climat.

Évaluation de l'importance relative éventuelle à court, à moyen et à long terme, en fonction de la probabilité d'occurrence et de l'ampleur possible de l'incidence.

- Validation par la haute direction de la CDEV
- Validation par le conseil d'administration de la CDEV

développement des investissements du Canada³). Le FCC a été exclu de cet exercice, car il n'a pas eu une année complète d'activité d'investissement, et GAFCC commencera à fournir de l'information liée au climat au cours de l'année civile 2024, conformément à la convention de gestion de placements. Les résultats de l'évaluation sont présentés comme l'exposition inhérente de la CDEV aux risques et occasions liés au climat, compte tenu de l'évaluation des expositions liées au climat de la CDEV et des filiales concernées. Les résultats de l'évaluation ont été validés par la haute direction et le conseil d'administration de la CDEV.

L'évaluation de ses filiales par la CDEV a pris en compte diverses données provenant des filiales pour compléter son analyse. Les résultats de l'évaluation de l'importance relative des changements climatiques menée par la CDEV n'excluent pas de futures évaluations menées indépendamment par les filiales. Le cas échéant, les évaluations des risques et des occasions liés au climat que pourraient mener différentes filiales à l'avenir seront prises en compte dans l'examen annuel de l'évaluation de l'importance relative des changements climatiques de la CDEV.

Conscients de la nature évolutive et complexe des risques et des occasions liés au climat, nous continuerons à réexaminer une fois l'an notre évaluation de l'importance relative des changements climatiques dans le cadre de notre évaluation annuelle des risques, afin de nous assurer que nos priorités en matière de climat reflètent les facteurs les plus susceptibles d'influer sur la valeur de l'entreprise.

³ Comme il est indiqué ci-dessus, les incidences climatiques futures de CEI étant limitées du fait de la nature de ses activités, ce rapport ne présente pas d'évaluation de la stratégie et des incidences climatiques de CEI. Les activités de la CIC en 2023 étant limitées, ce rapport ne présente pas non plus d'évaluation de la stratégie et des incidences climatiques de la CIC.



Progrès en matière de climat à la SGCH

Le champ pétrolifère du projet de développement Hibernia est une entreprise commune dans le cadre de laquelle la SGCH détient une participation minoritaire non exploitée de 8,5 % dans le champ principal Hibernia et de 5,7 % dans le prolongement sud du champ Hibernia. Les activités extracôtières d'Hibernia sont gérées par la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Itée (la « SEDH »).

SE POSITIONNER POUR LA TRANSITION VERS LA CARBONEUTRALITÉ

La SGCH surveille la performance de la SEDH et tient compte des émissions de gaz à effet de serre (« GES ») dans le cadre de ses projets d'immobilisations, du développement de technologies et de la poursuite des activités. La plateforme a un programme de réduction des émissions fugitives, qui a réduit considérablement ce type d'émissions. La SEDH prépare une prévision des émissions directes de la plateforme Hibernia, élabore ses plans de réduction des GES et aborde le coût provincial du carbone, en prenant en compte l'incidence des régimes gouvernementaux de tarification

du carbone de Terre-Neuve-et-Labrador dans les activités de planification commerciale et les hypothèses budgétaires d'Hibernia. Elle étudie divers projets de réduction des émissions, tels qu'un système de brûlage en milieu fermé. La SGCH continue de travailler avec la SEDH et les copropriétaires du projet Hibernia afin de recenser les gains d'efficacité et d'évaluer la faisabilité d'autres projets de réduction des émissions.

RÉSILIENCE DE LA PLATEFORME HIBERNIA

La plateforme Hibernia est une plateforme gravitaire qui résiste mieux aux vagues, au vent et aux icebergs que d'autres types d'installations pétrolières extracôtières (par exemple, une unité flottante de production, stockage et déchargement en mer). La plateforme Hibernia a été la première plateforme gravitaire au monde à être construite dans une zone sujette aux icebergs et a été conçue de manière prudente pour résister à une capacité de broyage par la glace beaucoup plus importante que les plateformes gravitaires conçues plus récemment.

Risques et occasions liés au climat décelés

Compte tenu de l'incidence éventuelle des changements climatiques sur les activités de la CDEV et de la nature unique de sa structure commerciale, nous privilégions une approche en matière de changements climatiques axée sur l'atténuation des risques liés au climat à l'échelle de la CDEV et de ses filiales.

Les risques et les occasions liés au climat peuvent avoir une incidence à la fois sur la CDEV et sur ses filiales, comme il est

indiqué dans le **Tableau 2**. Bien que les incidences climatiques diffèrent d'une filiale à l'autre, les plus importantes sont celles qui sont liées à la CFUEC, à la SGCH et à CTM en raison de la nature de leurs activités, de leur contribution aux revenus annuels de la CDEV ou de leur exposition inhérente aux incidences climatiques. C'est pourquoi l'analyse des incidences climatiques figurant dans le présent rapport porte surtout sur ces entités.

TABLEAU 2 : SUJETS SIGNIFICATIFS LIÉS AU CLIMAT À L'ÉCHELLE DE LA CDEV ET DE SES FILIALES

✓ Incidence significative décelée

✓ Aucune incidence significative décelée

	Climate Risk/Opportunity	La CDEV <i>Société de portefeuille</i>	La CFUEC ⁴ <i>Compagnies aériennes</i>	La SGCH <i>Entités pétrolières et gazières (en amont)</i>	CTM ⁵ <i>Entités pétrolières et gazières (services intermédiaires)</i>
Risques liés au clima	Risques liés aux politiques et risques juridiques	✓	✓	✓	✓
	Risques physiques aigus	✓	✓	✓	✓
	Risques de marché	✓	✓	✓	✓
	Risques physiques chroniques	✓	✓	✓	✓
	Risques d'atteinte à la réputation	✓	✓	✓	✓
	Risques liés à la technologie	✓	✓	✓	✓
Occasions liées au climat	Produits et services	✓	✓	✓	✓
	Marché	✓	✓	✓	✓
	Efficience des ressources	✓	✓	✓	✓
	Sources d'énergie	✓	✓	✓	✓
	Résilience	✓	✓	✓	✓

Le **Tableau 3** ci-dessous présente plus en détail les résultats de notre évaluation de l'importance relative des changements climatiques, y compris les descriptions des risques et des occasions liés au climat décelés et les horizons temporels utilisés dans le cadre de l'évaluation. Nous fournissons une brève description de la nature du facteur pour la CDEV et ses filiales lorsqu'une incidence significative a été décelée.

À court terme (et dans l'avenir), les risques politiques et juridiques, les risques physiques aigus et les risques de réputation ont été désignés comme les facteurs liés aux changements climatiques les plus susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur de l'entreprise. Les risques de marché, les risques technologiques et les risques physiques chroniques ont été retenus comme pouvant avoir une incidence sur la valeur de l'entreprise à moyen terme. Les occasions liées au climat ont été considérées comme des facteurs liés aux changements climatiques susceptibles de se répercuter sur la valeur de l'entreprise à long terme.

⁴ La CFUEC est exposée principalement aux risques à court terme, car elle ne traite plus de nouvelles demandes de prêt depuis 2022 et se concentre maintenant uniquement sur l'administration des prêts, lesquels devraient être remboursés au cours des cinq prochaines années. Les autres prêts ayant été accordés exclusivement à des compagnies aériennes, les risques actuels de la CFUEC sont étroitement liés aux risques de l'industrie aérienne, eux-mêmes en partie liés aux tendances du marché et de la technologie du carburéacteur.

⁵ Dans son [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2023](#), CTM présente sa compréhension actuelle des principaux risques et occasions liés à la transition et susceptibles d'avoir une incidence sur l'entreprise. CTM présente également les résultats d'une évaluation des risques physiques menée afin d'examiner les répercussions physiques des changements climatiques le long de son réseau pipeline et dans ses stations de pompage, ses terminaux et le terminal maritime Westridge. Les résultats ont été intégrés au **Tableau 3**, le cas échéant.

La CDEV reste convaincue que l'intégration des facteurs liés aux changements climatiques dans la stratégie de l'entreprise contribuera à son succès à long terme en tant que société d'État fédérale.



TABEAU 3 : RISQUES ET OCCASIONS LIÉS AU CLIMAT DE LA CDEV ET SES FILIALES



Court terme
(0 à 1 an)



Moyen terme
(1 à 10 ans)



Long terme
(plus de 10 ans)

Survol des facteurs	Incidences éventuelles ou réelles sur nos activités
Risques liés au climat	
Risques politiques et juridiques  Risques liés aux politiques de lutte contre les changements climatiques (p. ex., tarification du carbone, plafonnement et échange, normes d'efficacité énergétique, obligations en matière d'énergies renouvelables, etc.) et risques de litiges pour les entreprises qui ne parviennent pas à atténuer les changements climatiques.	Ce facteur lié aux changements climatiques peut avoir une incidence directe sur la CDEV, la CFUEC, la SGCH et CTM. En tant que sociétés d'État fédérales, la CDEV et ses filiales sont tenues d'adopter un mode de divulgation de l'information conforme au cadre du GIFCC. L'incapacité de la CDEV ou de ses filiales à se conformer aux exigences du gouvernement du Canada peut avoir des répercussions financières négatives et entraver leur capacité à remplir leurs mandats respectifs. - La CFUEC est également indirectement exposée aux risques politiques par son portefeuille de prêts. Les politiques liées au climat (p. ex., la tarification du carbone) peuvent entraîner une hausse des dépenses d'exploitation pour les emprunteurs. De plus, l'incapacité à se conformer aux règles de divulgation émergentes sur le climat (p. ex., le <u>projet de Règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques</u>⁶) peut avoir une incidence sur leur capacité à rembourser les emprunts en temps opportun. - La SGCH est également exposée aux risques politiques et juridiques liés aux changements climatiques du fait de sa propriété et de l'exploitation du projet Hibernia. Les exigences de réduction des émissions imposées et la tarification du carbone peuvent entraîner une augmentation des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement. Les activités de production pétrolière génèrent intrinsèquement des émissions de GES provenant du brûlage à la torche, de la production d'électricité et du traitement du gaz. CTM est également exposée aux risques politiques en raison des émissions opérationnelles générées. L'intensification des mesures politiques et réglementaires visant à réduire les émissions de GES (p. ex., les taxes sur le carbone) peut entraîner une augmentation des coûts de conformité et d'exploitation et les dépenses d'investissement. Si les émissions opérationnelles de CTM sont relativement faibles, en général, les sociétés pétrolières et gazières intermédiaires peuvent générer des quantités importantes d'émissions de GES à partir des gaz d'échappement des moteurs des compresseurs, des événements des réservoirs de pétrole et de condensat, du traitement du gaz naturel, des émissions fugitives et des sources mobiles (p. ex., les véhicules). L'éventuel <u>plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier</u> du Canada peut aussi avoir une incidence sur ses clients, et donc sur les profits tirés des droits à long terme, en raison de la baisse des volumes de transport et de la hausse des coûts d'exploitation. Dans son <u>Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2023</u>, CTM détermine que la « réglementation sur les GES – grands émetteurs » est un risque lié à la transition, notant que les réglementations pour les grands émetteurs pourraient devenir plus strictes pour s'aligner sur l'engagement du Canada à atteindre la carboneutralité.



⁶ Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont proposé une réglementation (c.-à-d. le projet de Règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques) qui, si elle est adoptée, exigerait des sociétés émettrices qu'elles divulguent publiquement une série de pratiques liées aux changements climatiques, conformément aux recommandations du GIFCC. L'incapacité à se conformer à cette réglementation à venir peut entraîner des sanctions administratives ou réglementaires, en plus d'avoir une incidence défavorable en aval sur la réputation des investisseurs et des autres parties prenantes. Ce règlement s'applique aux entreprises publiques canadiennes, y compris aux emprunteurs de la CFUEC.

Risques physiques aigus



Risques posés par les événements climatiques (p. ex., tempêtes, inondations, incendies de forêt, etc.) dont la fréquence et l'intensité augmentent.

Ce facteur lié aux changements climatiques peut avoir une incidence directe sur la SGCH et CTM, et indirecte sur la CFUEC.

- La **CFUEC** est peu exposée directement aux risques physiques aigus en raison de la nature de ses activités, mais elle l'est indirectement par son portefeuille de prêts. Les activités commerciales des emprunteurs peuvent être perturbées par des événements physiques graves, ce qui peut entraîner une baisse des produits et une hausse des coûts et avoir une incidence sur leur capacité à rembourser les emprunts en temps opportun.
- La **SGCH** est exposée à des risques physiques aigus en raison de sa participation directe minoritaire non exploitée dans le projet Hibernia. Bien que la plateforme Hibernia bénéficie d'une conception robuste, elle se trouve en bordure de la zone de tempête de l'Atlantique, exposée aux ouragans. Les phénomènes météorologiques extrêmes (tempêtes, ouragans) peuvent endommager les plateformes pétrolières extracôtières et entraver les activités de production et de transport, ce qui a une incidence sur la durée de vie des actifs, augmente les dépenses d'investissement et d'exploitation et réduit les produits et les flux de trésorerie du projet Hibernia.
- **CTM** est exposée à des risques physiques aigus en raison des dommages potentiels causés par des événements météorologiques violents, qui peuvent avoir diverses répercussions financières négatives (p. ex., la hausse des dépenses d'investissement et des primes d'assurance, les perturbations opérationnelles et de la chaîne d'approvisionnement, les fermetures temporaires de pipelines). Dans son Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2023, CTM recense les risques physiques aigus suivants :
 - *Tempêtes violentes* : Les tempêtes violentes peuvent avoir des répercussions localisées, notamment des pannes d'électricité, de gros grêlons (qui endommagent les actifs), des inondations localisées, de fortes chutes de neige, des avalanches, des éboulements et un risque accru d'accidents de la route.
 - *Inondation des terres* : Avec l'évolution des tendances météorologiques, les inondations peuvent augmenter en fréquence ou en gravité. Des précipitations plus abondantes font augmenter le risque d'inondation. Les inondations peuvent endommager les pipelines et les infrastructures connexes, ce qui peut entraîner des pertes de produits.
 - *Sécheresse* : Une sécheresse prolongée peut limiter l'accès à l'eau pour les activités de construction ou d'exploitation et peut augmenter le risque de feux de forêt.
 - *Feux de forêt* : Les incendies peuvent endommager les actifs en surface de CTM, notamment les terminaux de stockage et les stations de pompage. Toutefois, comme le pipeline de CTM est enfoui, le risque lié aux feux de forêt pour ses actifs est relativement faible sur l'ensemble du tracé.

Risques de marché



Risques liés à l'évolution de l'offre et de la demande de certains produits de base. L'incapacité d'accéder aux nouveaux marchés et de les desservir peut représenter un coût de renonciation important pour les sociétés et entraîner une baisse des produits à long terme.

Ce facteur lié aux changements climatiques peut avoir une incidence directe sur la SGCH et CTM, et indirecte sur la CFUEC.

- La **CFUEC** est peu exposée directement aux risques de marché en raison de la nature de ses activités, mais elle l'est indirectement par son portefeuille de prêts, car l'évolution des préférences des consommateurs peut entraîner une augmentation des coûts pour les emprunteurs et, si elle est mal gérée, elle peut perturber les modèles d'affaires et avoir une incidence sur leur capacité à rembourser les emprunts en temps opportun.
- La **SGCH** et **CTM** sont exposées à des risques de marché par la baisse de la demande de combustibles fossiles à plus long terme. Les variations de la demande énergétique peuvent avoir une incidence directe sur les produits et la rentabilité de tous les acteurs de la chaîne de valeur du secteur pétrolier et gazier et entraîner des changements importants dans les modèles d'affaires et la stratégie commerciale. En raison de la transition vers une économie mondiale à faibles émissions de carbone, les évaluations des actifs pourraient devenir plus volatiles à mesure que les secteurs à forte intensité de carbone deviennent moins productifs ou viables. À long terme, la révision des prix des actifs dans ces secteurs ou dans des régions à risque élevé pourrait faire en sorte qu'ils soient délaissés. Dans son Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2023, CTM recense les risques liés à la transition suivants :
 - « *Faiblesse persistante des prix du pétrole* » : La transition énergétique devrait avoir une incidence sur les prix du pétrole. Si cette baisse se concrétise et persiste, les expéditeurs (c.-à-d. les clients) pourraient faire défaut de paiement sur leurs contrats.
 - « *Baisse de la demande de pétrole* » : L'adoption accélérée des véhicules électriques dans les économies avancées et l'utilisation accrue des biocarburants pourraient accélérer la baisse de la demande de pétrole (voir Risques technologiques).

Risques physiques chroniques



Risques liés aux changements climatiques à plus long terme (p. ex., des températures plus élevées et continues qui causent des vagues de chaleur chroniques, l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière) découlant des émissions de GES.

Ce facteur lié aux changements climatiques peut avoir une incidence directe sur la SGCH et CTM, et indirecte sur la CFUEC.

- La **CFUEC** est peu exposée directement aux risques physiques chroniques en raison de la nature de ses activités, mais elle l'est indirectement par son portefeuille de prêts. Les répercussions physiques chroniques peuvent réduire la rentabilité des emprunteurs (p. ex., la hausse des primes d'assurance, des dépenses d'investissement et d'exploitation) et peuvent nuire à leur capacité de rembourser les emprunts en temps opportun si ces risques ne sont pas bien gérés.
- La **SGCH** est exposée à des risques physiques chroniques en raison de sa participation directe minoritaire non exploitée dans le projet Hibernia. Bien que la plateforme Hibernia bénéficie d'une conception robuste, elle se trouve en bordure de la zone de tempête de l'Atlantique, exposée aux ouragans et aux icebergs. Les augmentations chroniques de température et l'élévation du niveau de la mer peuvent accroître la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes. Les dommages causés à l'infrastructure de production pétrolière extracôtière du projet Hibernia peuvent avoir une incidence sur la durée de vie des actifs, entraîner une augmentation des dépenses d'investissement et d'exploitation (y compris les primes d'assurance) et une baisse des produits et des flux de trésorerie. La fonte des glaces augmente également l'activité des icebergs. Un impact d'iceberg pourrait entraîner un déversement important d'hydrocarbures, des dommages environnementaux et financiers et une attention médiatique défavorable, ainsi que d'importants dommages à l'infrastructure des plateformes.
- **CTM** est exposée à des risques physiques chroniques découlant de perturbations opérationnelles et de dommages à long terme, étant donné que l'infrastructure pipelinère est une immobilisation corporelle capitalistique. Ces risques peuvent causer une hausse des dépenses d'investissement et perturber la viabilité à long terme de certaines voies de transport, ce qui peut entraîner une baisse des produits, des réductions de valeur et, dans des cas extrêmes, la mise hors service d'immobilisations. Dans son [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2023](#), CTM recense les risques physiques chroniques suivants :
 - *Élévation du niveau de la mer* : L'élévation du niveau de la mer concerne seulement le terminal maritime de Westridge, étant donné sa proximité avec la côte.
 - *Degrés-jours de chauffage* : Des canicules prolongées peuvent rendre le travail à l'extérieur plus difficile et avoir une incidence sur la santé et la sécurité des travailleurs.
 - *Stress thermique* : La hausse des températures et du taux d'humidité peut causer de la fatigue et de l'épuisement par la chaleur pour les personnes travaillant à l'extérieur. Elle peut également avoir une incidence sur les infrastructures.
 - *Stress hydrique* : Des pressions extrêmes sur les réserves d'eau peuvent avoir une incidence sur le personnel ou créer des problèmes de relations avec les communautés adjacentes.

Risques de réputation



Risques liés à l'évolution des perceptions des consommateurs et de la société concernant la contribution d'une entreprise à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, ou son retrait de cette transition, et à sa volonté de s'attaquer à la question des changements climatiques.

Ce facteur lié aux changements climatiques peut avoir une incidence directe sur la CDEV, la CFUEC, la SGCH et CTM.

Les priorités de la CDEV et de ses filiales en tant que sociétés d'État fédérales sont intrinsèquement alignées sur celles du gouvernement du Canada. Les parties prenantes clés pourraient penser que la CDEV et ses filiales ne gèrent pas bien les risques et les occasions liés au climat si elles ne peuvent démontrer que les priorités du Canada liées au climat sont respectées.

- La **CFUEC** est également indirectement exposée à des risques de réputation par son portefeuille de prêts. L'inaction réelle ou perçue à l'égard des enjeux climatiques peut nuire à la réputation des emprunteurs, ce qui pourrait entraîner une baisse des produits et, dans des cas graves, avoir une incidence sur leur capacité de rembourser leurs emprunts en temps opportun.
- La **SGCH** est également exposée à des risques de réputation en raison de sa participation directe minoritaire non exploitée dans le projet Hibernia, puisqu'elle planifie les stratégies de surveillance des émissions de GES du projet Hibernia dans le cadre de ses projets d'immobilisations, du développement de technologies et de la poursuite des activités. La mauvaise performance du projet Hibernia concernant les questions liées au climat peut alors être perçue comme une surveillance inadéquate par la SGCH. Les perceptions négatives à l'égard des combustibles fossiles peuvent avoir une incidence sur la capacité de la SGCH à souscrire une couverture d'assurance adéquate auprès des fournisseurs d'assurance.
- **CTM** est également exposée à des risques de réputation dans le cadre de ses activités commerciales en tant qu'entreprise pétrolière et gazière intermédiaire intervenant dans le transport et la distribution de produits à grande intensité carbonique. Les pressions des parties prenantes de la collectivité peuvent faire augmenter les coûts d'exploitation par des mesures correctives et entraver l'acceptation sociale de CTM si elles ne sont pas correctement gérées. Les répercussions sur la réputation peuvent également entraîner une hausse des coûts et une baisse des produits. Dans son [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2023](#), CTM considère que « la réputation et la perception associées aux pipelines » constituent un risque lié à la transition, et elle note que les perceptions négatives à l'égard des pipelines peuvent avoir une incidence sur sa capacité à mener à bien le projet d'agrandissement, à avoir accès à des capitaux, à souscrire une assurance ou à continuer d'exercer ses activités.



Survol des facteurs

Risques technologiques



Risques liés aux nouvelles technologies qui soutiennent la transition vers une économie mondiale carboneutre et qui peuvent avoir une incidence sur la demande de produits et services existants et perturber ou déplacer les marchés existants.

Incidences éventuelles ou réelles sur nos activités

Ce facteur lié aux changements climatiques peut avoir une incidence directe sur CTM et indirecte sur la CFUEC.

- La **CFUEC** est peu exposée directement aux risques technologiques compte tenu de la nature de ses activités, mais elle l'est indirectement par son portefeuille de prêts. Dans le cadre du renforcement de la réglementation visant à réduire les émissions de GES, les emprunteurs doivent investir dans des technologies d'atténuation et les mettre en œuvre, ce qui pourrait entraîner d'importantes dépenses d'investissement. Une mauvaise gestion réduirait la capacité des emprunteurs à rembourser leurs emprunts en temps opportun.
- **CTM** est exposée aux risques technologiques par des investissements dans des technologies et des outils nécessaires à la réduction des émissions et au remplacement éventuel de produits par des options générant de plus faibles émissions. À long terme, CTM pourrait devoir rehausser sa souplesse afin d'expédier davantage de volumes de carburant à faible intensité carbonique, ce qui peut accroître les dépenses d'investissement et les charges d'exploitation. Dans son Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2023, CTM recense les risques liés à la transition suivants :
 - « *Compétitivité du pétrole canadien sur le plan de l'intensité carbonique* » : Le coût d'une réduction de l'intensité carbonique du pétrole canadien à des niveaux concurrentiels pourrait ne pas être économique pendant les périodes où les prix du pétrole sont bas.
 - « *Hausse de la demande de combustibles de remplacement* » : L'Agence internationale de l'énergie (l'« AIE ») s'attend à ce que la demande de biocarburants (p. ex., éthanol, diesel renouvelable, méthanol vert) augmente au cours des prochaines années. Cette demande pourrait être soutenue par le Règlement sur les combustibles propres, qui est entré en vigueur en juillet 2023.

Occasions liées au climat

Occasions de produits et services



Occasions liées à l'évolution des comportements et des préférences des consommateurs en raison de facteurs de changements climatiques.

CTM est actuellement la mieux placée pour saisir cette occasion.

À mesure de l'évolution et de l'accélération des répercussions liées au climat, de nouvelles exigences (p. ex., le Règlement sur les combustibles propres) et l'évolution de la demande peuvent stimuler l'innovation et mener à la création de nouveaux produits. Dans le cas des sociétés d'exploration et de production pétrolière et gazière, il peut s'agir de combustibles à faible intensité carbonique qui auront une incidence directe sur les activités pipelinaires de CTM, ce qui pourrait donner lieu à de nouvelles occasions de dégager des produits.

Occasions de marché



Occasions liées à l'accès à de nouveaux marchés émergents ou à de nouveaux financements grâce aux mesures incitatives du secteur public et aux ententes de financement novatrices.

CTM est actuellement la mieux placée pour saisir cette occasion.

CTM peut soutenir le secteur pétrolier et gazier canadien en améliorant l'accès aux marchés mondiaux et la capacité des producteurs canadiens de réagir aux événements mondiaux. Dans son Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2023, CTM recense les occasions liées à la transition suivantes :

- « *Offre stratégique (Amérique du Nord et monde)* » : La prise de conscience et l'importance de la sécurité énergétique suscitent des changements sur les marchés.
- « *Volatilité des marchés pétroliers* » : La production pétrolière canadienne, et en particulier les sables bitumineux, résiste mieux à la volatilité des prix, puisqu'elle exige moins de capital d'exploitation.



Survol des facteurs

Incidences éventuelles ou réelles sur nos activités

Occasions de résilience



Occasions de développer une capacité d'adaptation en réponse aux risques climatiques physiques et liés à la transition.

CTM est actuellement la mieux placée pour saisir cette occasion.

CTM devra faire preuve de souplesse en ce qui a trait à la stratégie commerciale (p. ex., les entrepreneurs à long terme), aux plans d'urgence (p. ex., les plans d'intervention d'urgence et l'achat d'assurance), au développement des actifs (p. ex., durcissement de l'infrastructure physique et intégration de conceptions résilientes aux changements climatiques), ainsi qu'aux opérations visant à tirer parti des possibilités croissantes d'adaptation aux risques physiques et de transition posés par les changements climatiques.

CTM continue de mettre en œuvre une série de programmes et d'activités pour maximiser la sécurité des pipelines, y compris le renforcement de l'infrastructure pipelinière pour résister aux stress et aux événements naturels (p. ex., les inondations). À la suite des inondations de 2021 en Colombie-Britannique, elle s'est appuyée sur ses mesures d'atténuation des inondations existantes pour élaborer un plan supplémentaire d'atténuation des inondations en trois phases afin de mieux se protéger contre les inondations catastrophiques. Elle a achevé la dernière phase de ce travail, qui consistait à accroître la résilience de son infrastructure et à renforcer les mesures de protection grâce à des conceptions techniques. En 2023, CTM a effectué ces travaux à trois endroits le long de la canalisation principale de Trans Mountain, dans des zones qu'elle a jugées à risque pour de futures inondations.

CTM a effectué un exercice de modélisation de scénarios de transition pour évaluer sa résilience aux risques et aux occasions liés au climat. À l'aide du scénario Nouveaux engagements annoncés de l'AIE, elle a recensé plusieurs caractéristiques qui contribuent à la résilience de ses activités au fil du temps⁷.

Occasions de source d'énergie



Occasions de réduire les coûts d'exploitation et l'exposition à la réglementation sur les émissions en utilisant des sources d'énergie à faibles émissions.

CTM est actuellement la mieux placée pour saisir cette occasion.

Dans le cadre de son Plan de réduction des émissions 2022, CTM a recensé des initiatives visant à décarboner sa consommation d'énergie, qui comprennent des plans visant l'approvisionnement en énergie renouvelable à partir de sources telles que l'énergie éolienne et solaire au moyen d'ententes d'achat d'énergie virtuelle, ainsi que l'étude de la faisabilité de la production autonome dans certaines installations en Alberta. CTM a également cerné des possibilités de réduire les émissions de niveau 1 grâce à l'électrification du parc de véhicules et à l'approvisionnement en carburants de remplacement utilisés dans les équipements de combustion.

Dans son [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2023](#), CTM considère les « progrès technologiques liés au carbone » comme une occasion de transition et souligne que les progrès technologiques offrent des possibilités à la société de réduire l'intensité de ses émissions ou de générer de nouvelles sources de revenu.

Occasions d'efficacité des ressources



Occasions de réduire les coûts d'exploitation grâce à des gains d'efficacité dans l'utilisation des ressources clés (p. ex., énergie, eau), ce qui se traduit par des rendements plus élevés et une augmentation des flux de trésorerie disponibles.

CTM est actuellement la mieux placée pour saisir cette occasion.

Dans le cadre de son Plan de réduction des émissions 2022, CTM a relevé des initiatives visant à profiter de ses sources d'efficacité et d'innovation dans le cadre de ses activités et a créé un fonds consacré à l'efficacité et à l'innovation énergétiques pour soutenir les initiatives de réduction des émissions dans le cadre de ses activités. Dans son [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2023](#), CTM considère les « progrès technologiques liés au carbone » comme une occasion de transition et souligne que les progrès technologiques offrent des possibilités à la société de réduire l'intensité de ses émissions ou de générer de nouvelles sources de revenu.

⁷ Pour en savoir plus sur cette analyse, notamment la méthodologie et les résultats, voir le [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2023](#) de CTM.

Incidence des facteurs de changement climatique sur les activités, la stratégie et la planification financière

Les activités de la CDEV sont déterminées par les priorités du gouvernement du Canada. La CDEV et ses filiales sont gérées dans une perspective commerciale, selon les politiques et les directives établies par le gouvernement. Elles demeurent engagées à améliorer leur compréhension des changements climatiques et à l'intégrer à leurs activités, qui consistent à gérer d'une façon commerciale les intérêts du gouvernement qui leur sont confiés.



Les objectifs et les critères d'investissement du Fonds de croissance du Canada

Le mandat du FCC consiste à bâtir un portefeuille qui catalyse d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à transformer et à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la carboneutralité, en déployant des structures de financement novatrices qui aident à atténuer certains risques et incertitudes inhérents à un investissement dans l'économie à faibles émissions de carbone. Le FCC a établi un cadre d'investissement qui définit ses objectifs et ses critères d'investissement et est résumé ci-dessous. Ce cadre d'investissement décrit également l'approche du FCC en matière de mesure et de gestion de l'incidence et d'évaluation du rendement. Pour en savoir plus, voir le [Rapport annuel 2023](#) du FCC.

PORTÉE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT : Le FCC misera sur les domaines d'activités suivants lors de la sélection de ses investissements⁸ :

PROJETS

Les projets qui utilisent des technologies et des procédés moins matures (éprouvés dans des projets pilotes, mais pas encore adoptés à grande échelle) pour réduire les émissions dans l'économie canadienne. Ceux-ci pourraient notamment inclure le captage et le stockage de carbone, l'hydrogène et les biocarburants.

TECHNOLOGIE PROPRE

Les entreprises de technologies propres, y compris les petites et moyennes entreprises (PME), qui développent à l'échelle des technologies naissantes actuellement aux stades de la démonstration ou de la commercialisation du développement.

CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT À FAIBLES ÉMISSIONS DE CARBONE

Les entreprises, notamment les PME, et les projets dans les chaînes de valeur à faibles émissions de carbone ou de technologie climatique, y compris l'exploitation des ressources naturelles à faibles émissions de carbone.

CRITÈRES D'INVESTISSEMENT : Lors de l'évaluation des opportunités d'investissement, le FCC utilise un ensemble de critères qui permet de faire des évaluations rigoureuses, justes et cohérentes, tout en s'assurant que les opportunités saisies s'harmonisent aux aspects concernés du mandat du FCC :

1.

Harmonisation de l'impact (cohérence avec le mandat du FCC) : évaluer l'harmonisation de l'impact potentiel d'un investissement avec le mandat du FCC et un ou plusieurs de ses objectifs.

2.

Caractère complémentaire : démontrer que la participation du FCC procure un impact et des investissements additionnels qui n'auraient pas lieu autrement.

3.

Solidité financière : prévoir, de façon raisonnable, de recouvrer le capital sur l'investissement tout en limitant la concessionnalité.

⁸ De façon générale, le FCC ne ciblera pas i) les projets en recherche et développement ou les projets de démonstration ; ii) les projets technologiques pilotes ; iii) les projets qui ont recours à des technologies et à des entreprises matures, qui peuvent attirer les investissements nécessaires auprès du secteur privé ; iv) les investissements de capital-risque ; v) les projets détenus par le gouvernement ; ou vi) d'autres types d'investissements autrement couverts par d'autres politiques et programmes du gouvernement (y compris ceux financés par des programmes de subventions et de contributions).

Prochaines étapes de la stratégie

En 2024, nous effectuerons une analyse qualitative des scénarios pour la CDEV et les filiales pertinentes afin de mieux comprendre la résilience de notre stratégie et de soutenir nos processus de prise de décision. Les résultats de cet exercice seront publiés dans les prochains rapports.

Avec les résultats de notre analyse des scénarios climatiques, les résultats de l'évaluation de l'importance relative des changements climatiques continueront à nous permettre de mieux comprendre les risques et les occasions liés au climat et les options dont dispose la CDEV pour gérer les incidences pertinentes à court, à moyen et à long terme.



Gestion des risques

Cette section donne un aperçu de notre approche pour détecter, évaluer et gérer les risques liés au climat.



Processus de gestion des risques d'entreprise (« GRE »)

Pour déceler et gérer les risques, la CDEV et ses filiales ont des processus distincts de gestion des risques d'entreprise (p. ex., un registre des risques) qui sont régis par un cadre, une politique et une norme de GRE communs (sauf pour la CFUEC qui a son propre cadre). Notre cadre de GRE prévoit que l'équipe de direction de la CDEV recense et résume les risques consolidés de la CDEV et de ses filiales pour les présenter au conseil d'administration au moins une fois l'an.

FCC tire parti de l'expertise d'Investissements PSP en matière de détermination, d'évaluation, de gestion, d'atténuation et de suivi des risques, ainsi que d'analyses de sensibilité, tout en adaptant ses processus aux besoins particuliers de FCC. Plusieurs pratiques d'Investissements PSP en matière de risque d'investissement ont déjà été mises à profit et adaptées aux activités d'investissement du FCC. Pour en savoir plus, voir le [Rapport annuel 2023](#) du FCC.

Intégration des risques liés au climat dans la gestion des risques d'entreprise

Comme il est indiqué dans la section Stratégie, notre évaluation de l'importance relative des changements climatiques comprend une évaluation des risques et des occasions utilisant des critères d'incidence et de probabilité et des horizons temporels de notre cadre de gestion des risques afin de veiller à ce que les risques liés au climat soient évalués de manière uniforme et proportionnelle aux autres risques.

Les risques significatifs liés au climat, relevés dans notre évaluation des changements climatiques, sont intégrés dans les processus de GRE existants de la CDEV, de la SGCH, de la CFUEC et de CTM⁹, selon les registres des risques respectifs afin de refléter avec précision l'exposition de chaque entreprise. Pour tous les risques recensés dans les registres des risques de la CDEV et de ses filiales, nous déterminons les niveaux de risque inhérent et de risque résiduel après l'application des contrôles existants. Les risques climatiques sont gérés par la CDEV ou ses filiales en fonction de leurs niveaux de risque et des mesures d'atténuation disponibles pertinentes pour leurs activités. Les contrôles en place au niveau des filiales comprennent la surveillance géologique, la souscription d'assurances et les éventualités prises en compte dans le budget et sont conçus pour réduire à la fois la probabilité et l'incidence des risques climatiques.



⁹ Pour en savoir plus sur l'approche de CTM en matière de gestion des risques liés au climat, voir le [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2023](#) de CTM.

Prochaines étapes de la gestion des risques

En 2024, pour faciliter l'intégration des occasions liées au climat dans les processus de GRE existants de la CDEV et de ses filiales, nous entreprenons une évaluation de nos processus de gestion des risques afin de déceler les éléments clés de la gestion des risques qui peuvent être améliorés pour mieux prendre en compte les questions liées au climat. Les principaux éléments de la gestion des risques que nous envisageons d'adapter peuvent comprendre les fonctions de surveillance du risque, les seuils d'appétit pour le risque, les recensements et les évaluations des risques, les mesures d'atténuation ainsi que les rapports internes et externes.

En outre, pour renforcer nos processus de gestion des risques liés au climat et faciliter leur harmonisation aux pratiques exemplaires, nous organiserons des séances de renforcement des capacités avec les principales parties prenantes internes de la CDEV et des filiales pertinentes.

Nous avons pris connaissance des premières Normes canadiennes d'information sur la durabilité (« NCID ») proposées par le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (« CCNID »). Nous continuerons à suivre de près l'évolution des exigences de conformité réglementaire, des pratiques exemplaires et des attentes des sociétés d'État fédérales en matière de climat, tout en continuant à faire évoluer notre stratégie liée aux changements climatiques.

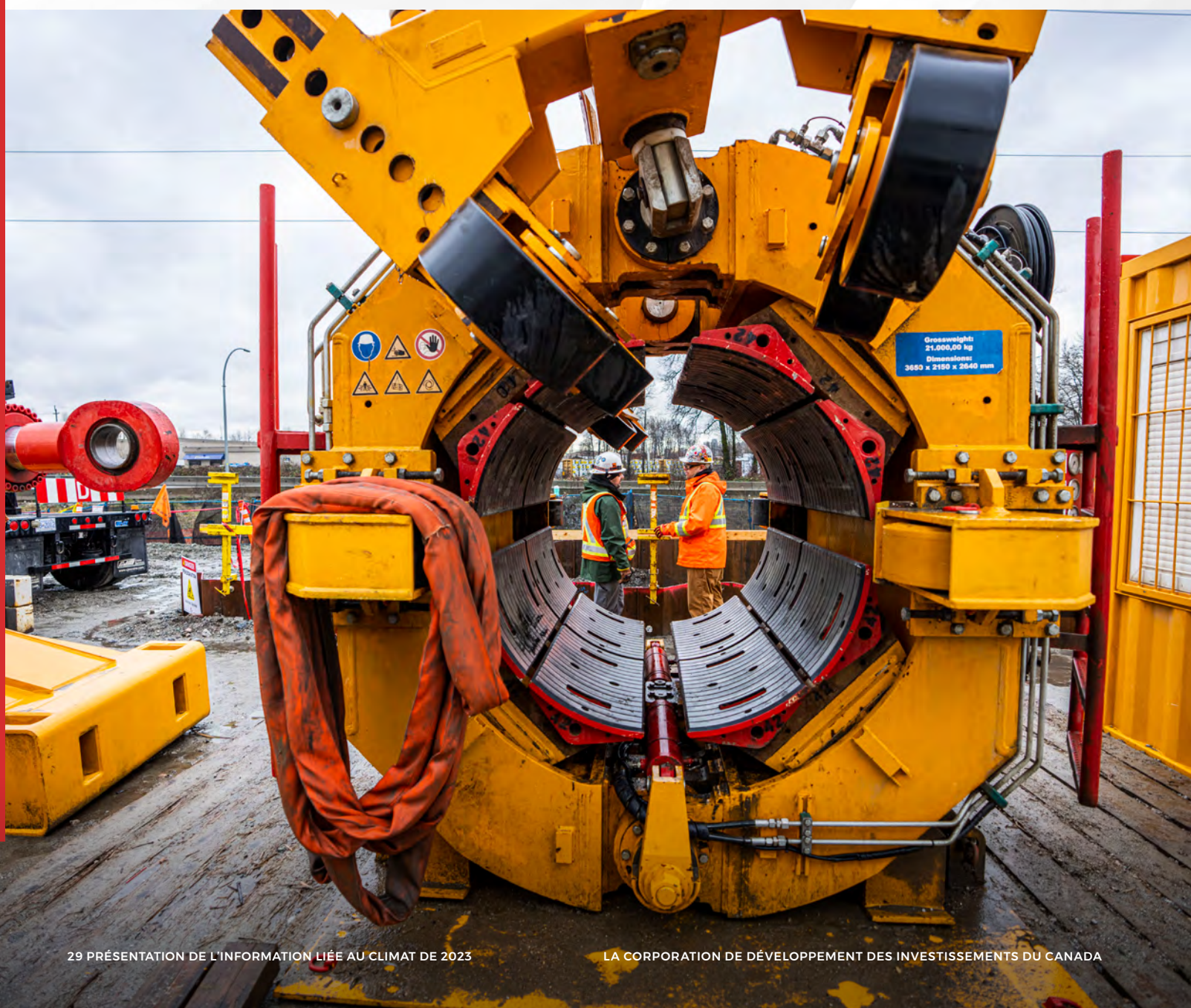


Compte tenu de l'incidence éventuelle des changements climatiques sur les activités de la CDEV et de la nature unique de sa structure commerciale, nous privilégions une approche en matière de changements climatiques axée sur l'atténuation des risques liés au climat à l'échelle de la CDEV et de ses filiales.



Mesures et objectifs

Cette section donne un aperçu de notre méthode d'évaluation et de gestion de notre rendement en matière de changements climatiques.



Mesures liées aux changements climatiques

La CDEV et ses filiales s'engagent à fournir à ses parties prenantes de l'information utile à la prise de décision et à évaluer son rendement climatique en recueillant des données et en surveillant les mesures clés liées au climat. Le **Tableau 4** présente les émissions de GES de la CDEV, conformément à la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise établie par le Protocole des GES. Les données relatives aux filiales sont tirées des rapports des filiales existants, sauf indication contraire.



Émissions de GES de la CFUEC

Notre approche de la quantification des émissions de GES tient compte de la nature unique de nos activités. Bien que les émissions de GES des activités de la CFUEC ne fassent pas partie de l'inventaire des émissions de la CDEV, celles liées à l'utilisation des locaux de la CDEV par le personnel de la CFUEC, aux déplacements domicile-travail et aux voyages en avion, qui ne peuvent être dissociées de celles de la CDEV, ont été incluses dans les rapports de cette dernière¹⁰.

Selon les modalités des prêts du CUGE, les emprunteurs devront produire un rapport annuel de divulgation de l'information financière liée aux changements climatiques, soulignant comment leur gouvernance, leurs stratégies, leurs politiques et leurs pratiques aideront à gérer les risques et les occasions liés au climat et contribueront à la réalisation des engagements du Canada aux termes de l'Accord de Paris et de l'objectif de carboneutralité d'ici 2050. En exigeant cette divulgation pour les emprunteurs ayant un

prêt du CUGE sans remboursement de bons (Air Transat et Porter Airlines), la CFUEC est en mesure de suivre le rendement climatique de ces emprunteurs. Elle est également en mesure de suivre le rendement climatique des emprunteurs ayant un prêt uniquement pour le remboursement de bons (Air Canada et Sunwing) grâce à leurs rapports publics.

Sur les quatre emprunteurs de la CFUEC, seuls deux sont tenus de produire un rapport GIFCC (comme l'exigent les facilités de crédit autres que pour le remboursement des bons). Les données publiques les plus récentes concernent l'année civile terminée le 31 décembre 2022, au cours de laquelle Air Canada, Air Transat et Porter Airlines ont déclaré des émissions de GES de niveaux 1 et 2 combinés de 10 832 329 tonnes d'éq. CO₂¹¹. Au fil de l'évolution de notre approche en matière de changements climatiques, nous intégrerons les émissions du portefeuille de la CFUEC dans l'inventaire des GES de la CDEV, le cas échéant.

ÉMISSIONS (t D'ÉQ. CO₂)

Emprunteur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<u>Air Canada</u>	9 513 174	8 075	1 012 659
<u>Air Transat</u>	1 060 686	194	-
<u>Porter Airlines</u>	249 752	448	-
<u>Sunwing Airlines</u> ¹²	S. O.	S. O.	S. O.
Total	10 823 612	8 717	1 012 659

¹⁰ La CDEV n'exerce pas de contrôle organisationnel sur la CFUEC selon les critères établis par l'IFRS 10. D'après la note 4 c) des états financiers audités de la CDEV pour l'exercice 2023.
¹¹ La CFUEC s'attend à ce qu'Air Transat et Porter Airlines divulguent les données sur les émissions de GES de 2023 d'ici l'été 2024.
¹² Les données sur les émissions de Sunwing Airlines pour 2022 ne sont pas disponibles.

TABLEAU 4 : ÉMISSIONS DE GES

	Siège social de la CDEV ¹³			CTM ¹⁴			SGCH ¹⁵			Total		
tonnes d'éq. CO ₂	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Niveau 1 ¹⁶	-	-	-	5 685	5 471	6 164	-	-	-	5 685	5 471	6 164
Niveau 2 ¹⁷	-	-	-	99 360	103 556	106 301	-	-	-	99 360	103 556	106 301
Niveau 3 ¹⁸	21	26	98	-	-	-	44 960	44 972	38 810	44 980	44 998	38 908
Total	21	26	98	105 045	109 027	112 465	44 960	44 972	38 810	150 025	154 025	151 373



**PERFORMANCE EN MATIÈRE
D'ÉMISSIONS DE GES**

Les émissions de GES de la CDEV et de ses filiales ont diminué d'environ 2 % entre 2022 et 2023. Les émissions de CTM ont légèrement augmenté, en raison principalement de l'augmentation des émissions du terminal maritime de Westridge, qui correspond à l'accroissement de l'activité du terminal. Les émissions d'Hibernia ont diminué proportionnellement à l'activité opérationnelle. L'augmentation des émissions de la CDEV est due à l'ajout d'un nouveau bureau et à la croissance de la main-d'œuvre, ce qui entraîne une augmentation des voyages d'affaires.

¹³ Exclut CEI en raison de l'inactivité opérationnelle au moment de la rédaction du rapport.

¹⁴ Comprend toutes les émissions des niveaux 1 et 2 publiées dans les Rapports sur les critères ESG pour 2021, 2022 et 2023 (ébauche) de Trans Mountain. Les émissions découlant des activités de construction sont présentées dans cesdits rapports ; toutefois, elles ne sont pas attribuées à un niveau particulier, mais présentées séparément et ne sont pas nécessairement sous le contrôle opérationnel de CTM. Les émissions de niveau 3 de CTM n'ont pas été présentées dans les Rapports sur les critères ESG pour 2021, 2022 ou 2023 de Trans Mountain et ne sont donc pas incluses pour l'instant.

¹⁵ Comme l'indique le rapport annuel de 2023 de la CDEV : « Le champ pétrolifère du projet de développement Hibernia ("Hibernia") au large de Terre-Neuve-et-Labrador est une entreprise commune dans le cadre de laquelle la SGCH détient une participation minoritaire non exploitée de 8,5 % dans le champ principal Hibernia et de 5,7 % dans le prolongement sud du champ Hibernia. » Les émissions d'Hibernia sont présentées par la SGCH au niveau 3, en fonction des émissions estimatives de niveau 1 fournies par Hibernia et de la participation de 8,5 % de la SGCH dans le champ principal Hibernia. Les émissions déclarées pour l'année 2023 sont celles de 2022, car Hibernia n'a pas encore fourni de données sur les émissions de 2023.

¹⁶ CTM : combustible provenant de la combustion fixe, des émissions fugitives, d'évacuation et de torchage, Rapports sur les critères ESG pour 2021, 2022 et 2023 (ébauche) de Trans Mountain.

¹⁷ CTM : consommation d'électricité pour l'exploitation du pipeline, Rapports sur les critères ESG pour 2021, 2022 et 2023 (ébauche) de Trans Mountain.

¹⁸ Siège social de la CDEV : consommation de gaz naturel et d'électricité dans les bureaux, voyages d'affaires (p. ex., voyages en avion, déplacements domicile-travail). SGCH : consommation de gaz naturel et d'électricité dans les bureaux, voyages d'affaires (p. ex., voyages en avion, déplacements domicile-travail) et 8,5 % des émissions estimées pour 2021 et 2022 fournies par la SGCH.

Plan de réduction des émissions de Corporation Trans Mountain

En décembre 2022, CTM a publié son Plan de réduction des émissions 2022, qui décrit ses objectifs de réduction des émissions pour 2030 et 2050, ainsi que les stratégies qui seront mises en œuvre pour les atteindre. D'ici 2030, CTM prévoit de réduire de 100 000 tonnes d'éq. CO₂ les émissions de son réseau élargi grâce à la mise en œuvre de sources d'efficacité et d'innovations du réseau, à la décarbonation de la consommation d'énergie, à des investissements sélectifs dans l'économie à faibles émissions de carbone et à l'utilisation des produits du carbone basés sur le marché. CTM estime que ses émissions de niveaux 1 et 2 se situeront entre 280 000 et 350 000 tonnes d'éq. CO₂ par an une fois que le réseau pipeline agrandi sera pleinement opérationnel¹⁹. CTM s'est également engagée à élaborer un plan de compensation pour les émissions liées à la construction du projet d'agrandissement, une fois la construction terminée.

CTM atteindra ses cibles pour 2030 et 2050 grâce à différentes initiatives conformes aux plans d'affaires actuels et futurs, qui s'articulent autour de trois piliers clés :

Pilier	Initiatives
Pilier 1	Profiter des sources d'efficacité et d'innovation actuelles : Réaliser un examen détaillé des émissions de portée 1, qui lui permettra de mieux comprendre le coût et l'ampleur des différentes options pour les réduire, notamment sur le plan de l'efficacité des processus et des sources de combustibles de remplacement.
Pilier 2	Décarboner la consommation énergétique : La grande majorité des émissions de GES du niveau 2 de CTM est liée à l'achat d'électricité en Alberta. L'intensité carbonique du réseau électrique de l'Alberta devrait continuer à diminuer, ce qui soutient les objectifs de décarbonation de CTM. Pour réduire encore plus ses émissions en Alberta, CTM prévoit l'approvisionnement en énergie renouvelable à partir de sources telles que l'énergie éolienne et solaire au moyen d'ententes d'achat d'énergie virtuelle, ainsi que l'étude de la faisabilité de la production autonome dans certaines installations en Alberta.
Pilier 3	Se pencher sur les crédits carbone et les solutions de compensation : Même si la priorité de CTM est de réduire ses émissions des niveaux 1 et 2 par des mesures et des investissements directs, elle envisagera d'acheter des crédits de compensation pour atteindre ses objectifs.

OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

-100 000

TONNES DE CO₂e

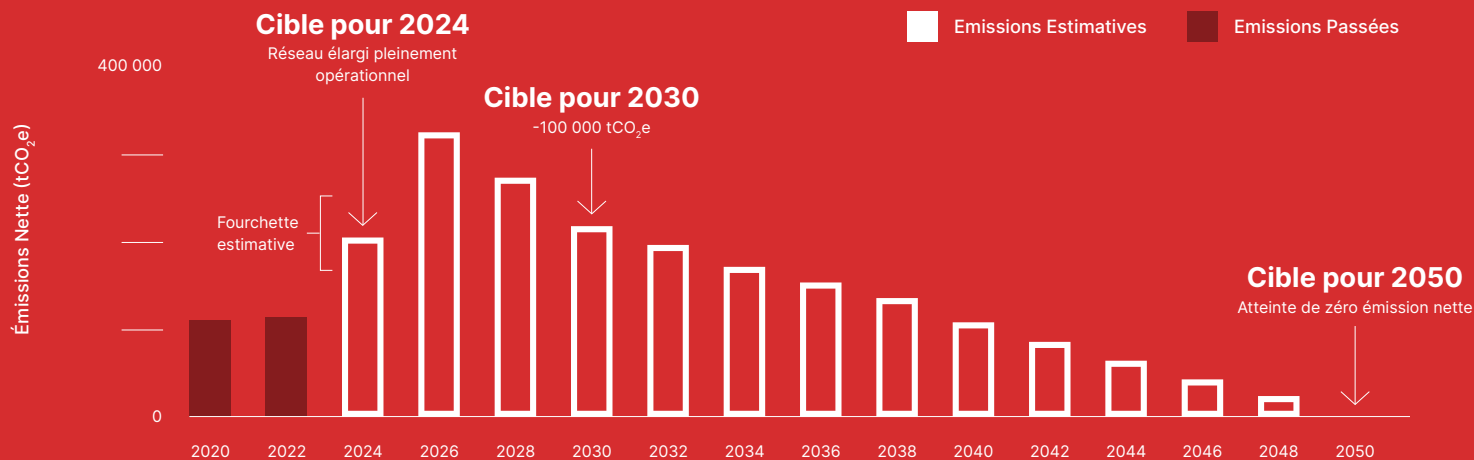
Réduction des émissions absolues de 100 000 tonnes de CO₂e d'ici 2030.

2050

CARBO-NEUTRALITÉ

Atteinte de zéro émission nette d'ici 2050

Trajectoire



Pour en savoir plus, voir le [Plan de réduction des émissions 2022](#) de CTM.

¹⁹ Ces chiffres sont fondés sur plusieurs facteurs inconnus à ce stade, dont la consommation d'électricité et l'intensité carbonique des réseaux électriques auxquels CTM est raccordée.

Prochaines étapes concernant les mesures et les objectifs

En 2024, nous déterminerons d'autres mesures pertinentes liées au climat pour les risques et occasions significatifs liés au climat, en nous appuyant sur les lignes directrices du GIFCC – Conseils sur les mesures, les objectifs, et les plans de transition. Dans le cadre de ce travail, nous établirons aussi un portrait de base du profil des émissions de niveau 3 de la CDEV en déterminant les catégories significatives du niveau 3 et en élaborant une feuille de route qui permettra à la CDEV de mettre sur pied une approche progressive de quantification, de surveillance et de divulgation des émissions de niveau 3.

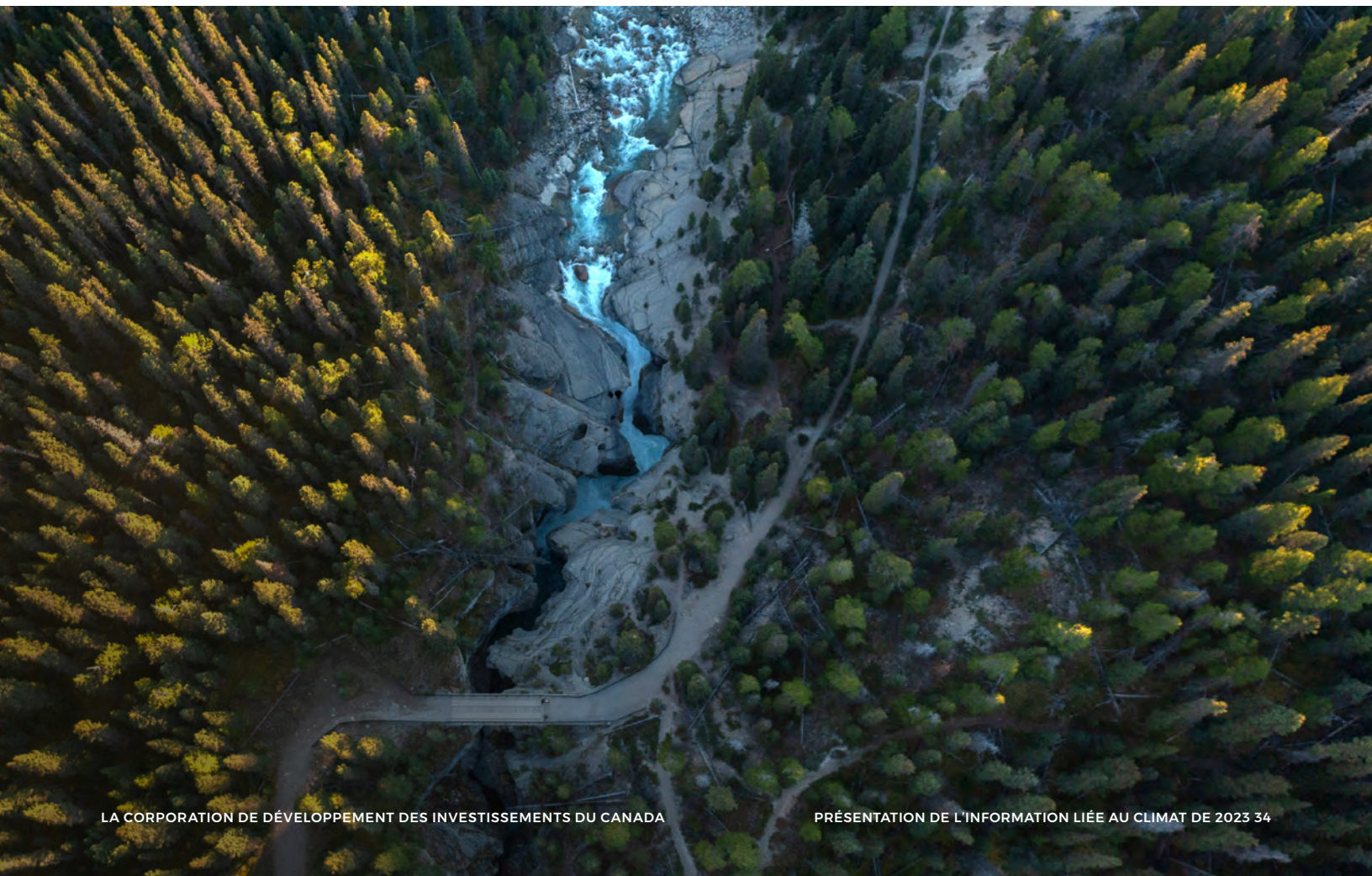
Nous continuerons également à évaluer la faisabilité et la pertinence de l'établissement d'objectifs climatiques à mesure que nous améliorerons les processus de collecte de données et de présentation de l'information, y compris des objectifs de réduction des émissions des niveaux 1 et 2.



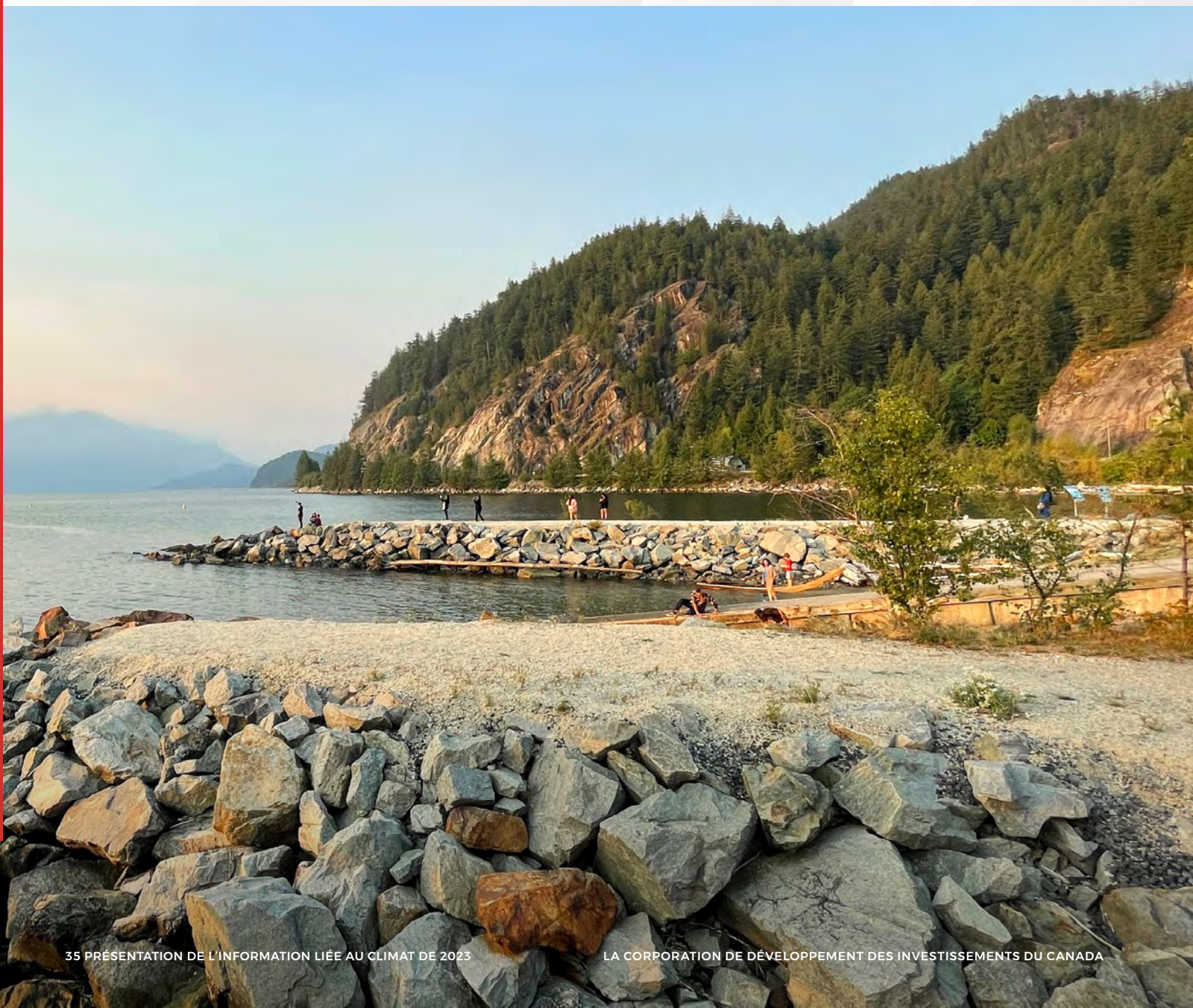
Regard vers l'avenir : 2024 et au-delà

Ce rapport présente l'information liée au climat conformément aux recommandations du GIFCC pour la CDEV, la CFUEC et la SGCH²⁰. Nous nous employons à parfaire constamment nos rapports sur les changements climatiques à l'intention du gouvernement du Canada et d'autres parties prenantes afin d'améliorer notre communication sur les risques et les occasions liés au climat. Nous nous engageons à fournir une information liée au climat plus utile à la prise de décisions et à nous conformer graduellement aux recommandations du GIFCC au fil de l'évolution de nos activités et de notre approche en matière de changements climatiques.

²⁰ Le rapport GIFCC de CTM se trouve dans son [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2023](#). Au moment de la publication du rapport, le Fonds de croissance du Canada inc. n'avait pas encore eu une année complète d'activité d'investissement et est donc exclu du champ d'application de ce rapport. Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. commencera à rendre compte de l'information liée au climat au cours de l'année civile 2024, conformément à la convention de gestion de placements.



Annexes



ANNEXE A:

Index des recommandations du GIFCC

La CDEV mettra en œuvre les recommandations du GIFCC de façon graduelle et prévoit s'y conformer davantage au fil de l'évolution de son approche en matière de changements climatiques.

Catégorie	Recommandation	Recommandations relatives aux informations à fournir	Référence
Gouvernance	Présenter la gouvernance de l'entreprise en matière de risques et d'occasions liés au climat.	(a) Décrire la surveillance des risques et des occasions liés au climat exercée par le conseil.	Voir Gouvernance
		(b) Décrire le rôle de la direction en ce qui concerne l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés au climat.	Voir Gouvernance
Stratégie	Présenter les incidences réelles et potentielles des risques et des occasions liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'entreprise, si ces informations sont significatives.	(a) Décrire les risques et les occasions liés au climat recensés par l'entreprise à court, à moyen et à long terme.	Voir Stratégie
		(b) Décrire l'incidence des risques et des occasions liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'entreprise.	Voir Stratégie
		(c) Décrire la résilience de la stratégie de l'entreprise, compte tenu de différents scénarios liés au climat, y compris un scénario de réchauffement de 2 °C ou moins.	La CDEV entreprendra une analyse des scénarios climatiques en 2024. Des mises à jour seront fournies dans les prochains rapports ²¹
Gestion des risques	Présenter la manière dont l'entreprise recense, évalue et gère les risques liés au climat.	(a) Décrire les processus de l'entreprise pour recenser et évaluer les risques liés au climat.	Voir Stratégie Voir Gestion des risques
		(b) Décrire les processus de l'entreprise pour gérer les risques liés au climat.	Voir Gestion des risques
		(c) Décrire comment les processus servant à recenser, à évaluer et à gérer les risques liés au climat sont intégrés à la gestion globale des risques de l'entreprise.	Voir Gestion des risques
Mesures et objectifs	Présenter les mesures et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les occasions pertinents liés au climat, si ces informations sont significatives.	(a) Présenter les mesures utilisées par l'entreprise pour évaluer les risques et les occasions liés au climat, conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques.	Voir Mesures et objectifs
		(b) Présenter les émissions de gaz à effet de serre (GES) de niveau 1 et 2 et, s'il y a lieu, de niveau 3, et les risques connexes.	Voir Mesures et objectifs
		(c) Décrire les objectifs utilisés par l'entreprise pour gérer les risques et les occasions liés au climat et les résultats par rapport aux objectifs.	Voir Mesures et objectifs

²¹ CTM a réalisé une analyse quantitative des scénarios climatiques. Pour en savoir plus sur cette analyse, notamment la méthodologie et les résultats, voir le [Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2023](#) de CTM.

ANNEXE B :

Renseignements supplémentaires sur la CDEV et ses filiales

Entreprise	Source
La CDEV	– Site Web de l'organisation – Rapport annuel de 2023 – Rapport GIFCC 2022 – Résumé du plan d'entreprise de 2024
La Corporation d'innovation du Canada	– Site Web de la CDEV : Corporation d'innovation du Canada – Plan directeur : Corporation d'innovation du Canada
Le Fonds de croissance du Canada inc.	– Site Web de l'organisation – Rapport annuel de 2023 – Résumé du plan d'entreprise de 2024 – Document d'information technique
La Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada	– Site Web de l'organisation – Rapport annuel de 2023 – Résumé du plan d'entreprise de 2024 – Rapports GIFCC sur les emprunteurs du programme de Crédit d'urgence pour les grands employeurs (voir Émissions de GES de la CFUEC)
La Société de Gestion Canada Hibernia	– Site Web de la CDEV : Page Web de la SGCH – Info Source : La Société de Gestion Canada Hibernia – Site Web d'Hibernia
Financière Canada TMP Ltée et ses filiales	– Site Web de la CDEV : Page Web de Corporation Trans Mountain (CTM) – Site de Web de CTM – Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 2023 – Rapport de la direction (Corporation Trans Mountain)
Canada Eldor Inc.	– Site Web de la CDEV : Page Web de Canada Eldor Inc. – Info Source : Canada Eldor Inc.



**LA CORPORATION
DE DÉVELOPPEMENT
DES INVESTISSEMENTS
DU CANADA**

Bureau principal de Toronto

161, rue Bay, bureau 4540
Toronto ON M5J 2S1

Bureau d'Ottawa

50, rue O'Connor, bureau 1601
Ottawa ON K1P 6L2

Téléphone : (416) 966-2221

Site Web : www.cdev.gc.ca/fr

